

## « L'UPFI est solidaire de tous les autres acteurs de la filière musicale » (Jérôme Roger)



Paris - Publié le mercredi 12 septembre 2012 - Article n° 972

« Un partage intelligent de la TST (taxe sur les services de télévisions) entre le CNC (Centre national du cinéma et de l'image animée) et le CNM (Centre national de la musique) aurait permis de conforter cette taxe », déclare Jérôme Roger, directeur général de l'UPFI (Union des producteurs phonographiques français indépendants), le 12/09/2012 à NTC, à la suite des déclarations d'Aurélie Filippetti qui compte mettre fin aux travaux d'élaboration du CNM. Par ailleurs membre du bureau de l'association européenne des labels et éditeurs indépendants Impala, Jérôme Roger indique que si le rachat d'EMI par Universal doit être validé par la Commission européenne, les producteurs indépendants doivent être « en capacité de racheter le maximum de catalogues ».



© DR

### Rubrique

Domaine(s) : Musiques

Type : Actualité

Rubrique(s) : Europe

Maisons de disques - Labels

Syndicats - Organisations professionnelles

### Comment avez-vous vécu l'annonce d'Aurélie Filippetti, qui met fin aux travaux d'élaboration du CNM ?

L'ensemble des professionnels de la musique, et notamment les producteurs indépendants que je représente, ont été consternés par cette annonce. Une concertation s'était engagée avec le ministère de la Culture et s'était traduite par une première réunion en présence de l'ensemble des acteurs de la filière, le 11/07/2012. Réunion au sortir de laquelle nous avions le sentiment que la ministre avait décidé de prendre à bras-le-corps le problème du financement de la musique sous toutes ses formes, qu'il s'agisse du spectacle vivant, de la musique enregistrée ou des plateformes innovantes. Certes, la surprise n'est pas totale, car nous connaissons les contraintes qui pèsent sur le budget de l'État, mais la déception est énorme. Nous avons l'impression d'avoir été victimes d'arbitrages qui nous échappent, alors même que le financement de cet établissement se serait traduit par un coût nul pour le budget de l'État. Puisque l'idée qui prévalait était de financer pour partie le CNM par une dérivation de la TST (taxe sur les services de télévisions) qui abonde aujourd'hui le CNC.

### Vous estimez-vous victimes des contraintes budgétaires de l'État ou de pressions du secteur du cinéma ?

Je ne vais pas faire de procès d'intention. Un partage intelligent de la TST entre le CNC et le CNM aurait permis de conforter cette taxe, de lui donner une solidité qu'elle n'a pas aujourd'hui et une légitimité sur le long terme. C'était une solution intelligente, pour la musique mais aussi pour le cinéma. Le rendement de la TST a augmenté de plus 50 % en moins de 5 ans.

### La poursuite des travaux d'élaboration du CNM faisait partie des promesses de campagne de François Hollande. Conservez-vous un espoir ?

Nous demandons, dans un premier temps, des clarifications à la ministre. Nous souhaitons la rencontrer : les contacts sont pris et nous attendons un retour. Il est étonnant de la voir évoquer l'absence de nécessité de créer un établissement public, au regard de la situation que connaissent les producteurs, notamment les indépendants, depuis 10 ans : la production de nouveaux albums a été divisée par 2 en 10 ans. Notre capacité à continuer à développer des carrières d'artistes est largement obérée aujourd'hui. La création du CNM correspondait à une nécessité d'urgence ; nous ne le réclamions pas par confort ou effet d'aubaine.

### Avez-vous estimé l'impact de son absence sur la production locale ?

Nous avons évalué, dans un document remis à la mission « Selles-Riester » l'an dernier, que si le CNM ne voyait pas le jour, la production de nouveautés continuerait à décliner jusqu'à l'horizon 2016 de façon dramatique.

### Parallèlement à l'annonce de l'arrêt du CNM, Aurélie Filippetti affirme vouloir aider les labels indépendants via le crédit d'impôt et de nouveaux crédits. Cette mesure contrebalance-t-elle votre déception ?

La ministre évoque sa volonté d'aider le secteur indépendant : fort bien. Notre position est très claire : nous sommes solidaires de tous les autres acteurs de la filière et considérons que s'il faut, peut-être de manière prioritaire, soutenir notre secteur, il n'en reste pas moins que c'est l'ensemble des acteurs de la filière qui a besoin d'aides. Il ne s'agit pas d'aider une seule branche, mais d'avoir une vision globale.

**Sur le rachat d'EMI par Universal. Votre position a-t-elle évolué, notamment au regard des cessions que l'acquéreur est prêt à faire ?**

Nous sommes suspendus à la décision que prendra la Commission européenne le 27/09/2012. Plus le temps passe, plus les producteurs indépendants considèrent que si cette fusion devait être validée, elle soulèverait d'énormes difficultés sur l'ensemble des marchés pertinents de la musique enregistrée. Qu'il s'agisse de l'accès aux artistes, aux disquaires, aux plateformes numériques... La nouvelle entité disposerait d'un poids considérable.

**Les cessions qu'Universal envisage ne doivent-elles pas justement lui permettre de maintenir la nouvelle entité à une part de marché raisonnable ?**

La position de principe de que je viens d'évoquer est celle d'Impala et de l'UPFI : nous considérons que la Commission européenne et la FTC aux États-Unis ont les moyens de bloquer ce processus de concentration. La notification des griefs était, à ce titre, un véritable réquisitoire contre les conséquences de ce projet. Néanmoins, si la Commission devait autoriser cette fusion, elle devra le faire au travers d'une cession de catalogues et d'engagements comportementaux très significatifs. À ce titre, Impala a pesé très largement pour faire en sorte que le niveau des cessions d'actifs soit, en nombre et en part de marché, tel que la part de marché de la nouvelle entité arrive en dessous des 40 % dans l'ensemble des pays européens, voire mondiaux. Si la Commission doit entériner cette fusion, nous souhaitons que les producteurs indépendants soient en capacité de racheter le maximum de catalogues. Et que ces derniers ne soient pas exclusivement destinés aux autres majors.

**Comment avez-vous réagi aux propos de Patrick Zelnik, PDG de Naïve et président de l'Impala, qui a estimé que cette fusion pouvait sauver l'industrie musicale, estimant que la situation du marché avait évolué en 10 ans ?**

Je regrette les propos tenus par Patrick Zelnik dans le *Financial Times*. Cette démarche était maladroite même si elle n'a pas eu de conséquences quant à la position tenue par Impala à face à la Commission européenne. S'il voulait exprimer l'idée que si cette fusion devait avoir lieu, elle devait permettre aux labels indépendants d'atteindre une taille critique et de créer des champions européens en dehors des majors, oui, il avait raison. Nous sommes d'accord avec le fait que l'un des rôles de la Commission européenne est de favoriser l'émergence de champions indépendants, et que des PME et PMI puissent croître à l'échelle européenne.

**En cas d'autorisation de la Commission européenne, quelle sera la réaction collective des indépendants ? Un recours auprès de la Cours européenne de justice, comme cela avait été le cas lors de fusion Sony/BMG (le 16/06/2008) ?**

Toutes les hypothèses sont possibles, car Impala est une organisation qui fédère un très grand nombre de labels, qui n'ont pas tous les mêmes positions sur ce dossier. Tous sont conscients et inquiets des conséquences d'une telle opération si elle devait avoir lieu : certains ont une position, de principe hostile à ce rachat quoi qu'il arrive, d'autres pensent qu'il faut profiter de cette fusion pour favoriser l'émergence de gros labels indépendants, que c'est une opportunité qu'il ne faut pas rater. Le bureau d'Impala se réunit la semaine prochaine à Londres. Nous ferons un point sur l'état d'avancement de ce dossier. Il ne faut pas exclure que tel ou tel label prenne la décision de faire appel, de manière indépendante d'Impala, de la décision qui pourrait être prononcée par la Commission.